

BULLETIN D'ANALYSE DE PROTECTION

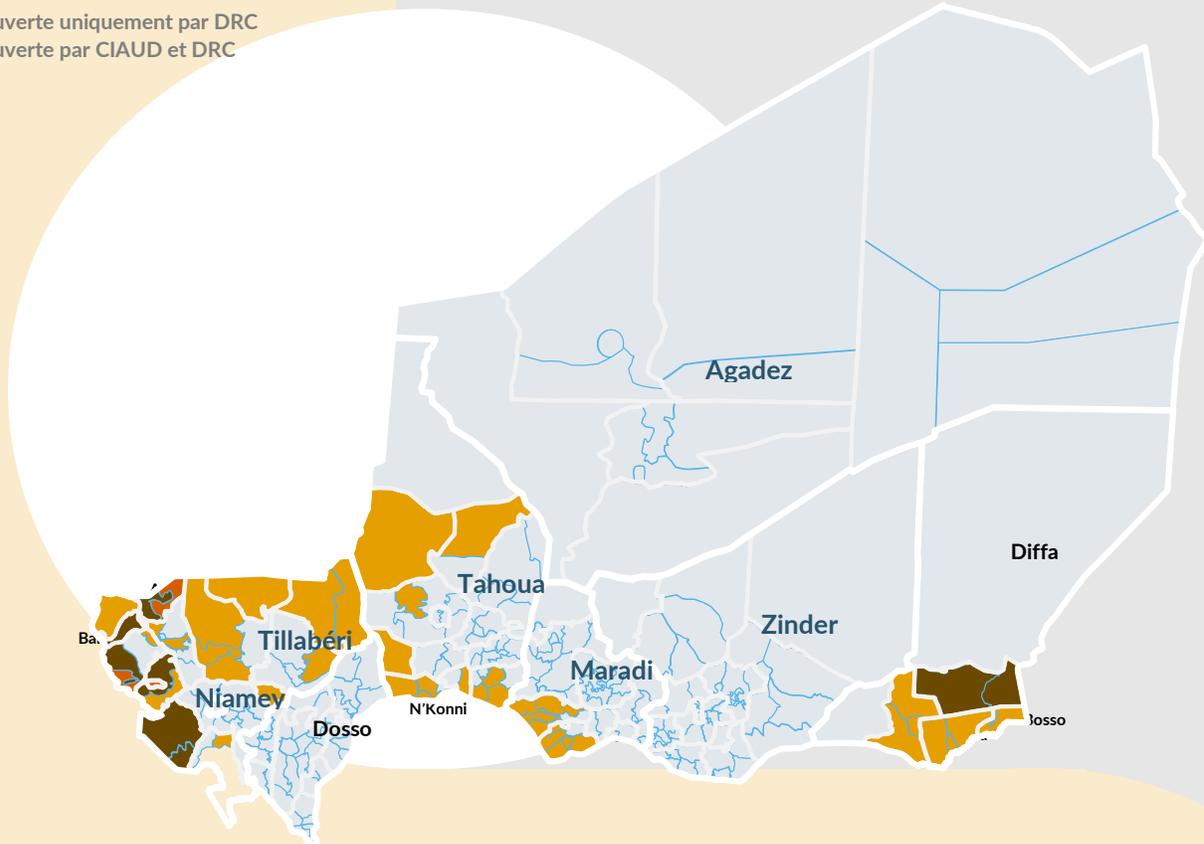
NIGER

RÉGIONS : DIFFA, MARADI, TAHOUA ET TILLABÉRI

PÉRIODE : AVRIL- JUIN 2024

ZONES DE COUVERTURE DE COLLECTE DE DONNÉES

- Commune couverte uniquement par CIAUD
- Commune couverte uniquement par DRC
- Commune couverte par CIAUD et DRC



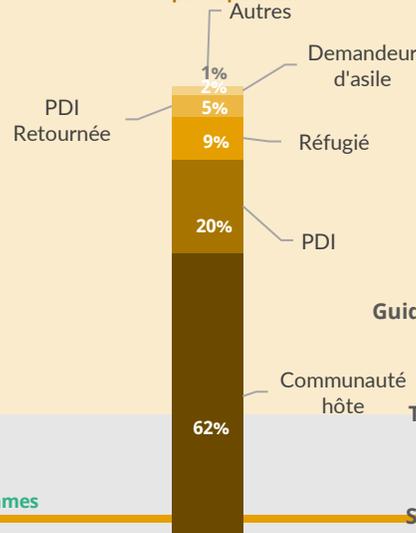
CHIFFRES CLÉS

2 284 Entretiens au total

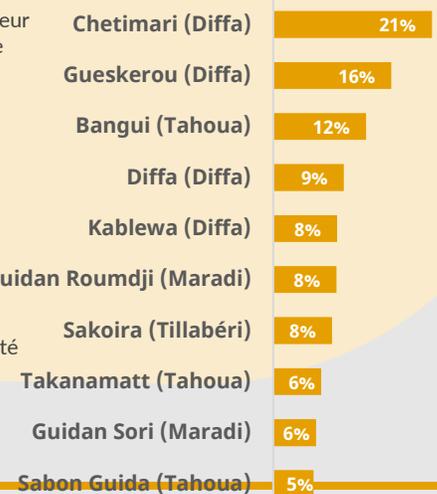
1 469 Ménages

815
Informateurs Clés

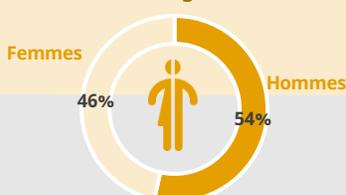
Statut par répondant



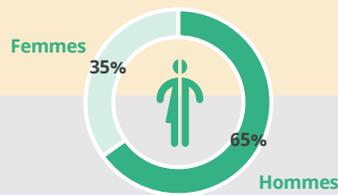
Nombre de répondants par commune (Top 10)



Ménages



Informateurs clés



I. CONTEXTE

Depuis 2015, le Niger fait face à l'insécurité due aux incursions de groupes armés non étatiques sur son territoire, une situation aggravée par les conflits dans les pays voisins comme le Mali, le Burkina Faso, le Nigéria et la Libye. Au 30 juin, 864 637 personnes en déplacements forcés dont 362 686 réfugiés, 48, 648 demandeurs d'asile, 407 830 déplacés internes et 45 873 autres personnes.

Les sanctions de la CEDEAO à la suite des événements du 26 juillet 2023 ont exacerbé la situation humanitaire et sécuritaire du pays. De plus, la fermeture des frontières avec le Bénin, principal accès à la mer, a intensifié ces défis.

Bien que le FMI ait annoncé que la croissance économique du Niger devrait rebondir à 10,6 %¹ avant la fin de l'année, après avoir ralenti à 2,4 % en 2023, grâce au début des exportations de pétrole et à l'augmentation prévue de la production agricole, des risques persistent. Parmi ceux-ci figurent la situation sécuritaire et les chocs climatiques. Les inondations représentent une menace récurrente au Niger, exacerbée par les changements climatiques, et cette situation risque de devenir critique en raison des prévisions météorologiques actuelles selon les spécialistes.

Diffa

Au cours de la période sous revue, le constat est fait d'une légère diminution des incidents de protection dans l'environnement sécuritaire de la région de Diffa. Au deuxième trimestre, il y a eu 210 incidents contre 222 au premier trimestre 2024. En comparant la nature et la répartition des incidents entre les deux trimestres, il est évident que les agressions physiques, le vol/extorsion de biens et les enlèvements sont les trois principaux incidents au premier trimestre, tandis que les homicides de la part des GANE ont pris la tête au deuxième trimestre. Les communes les plus touchées sont Chétimari, Diffa et Gueskerou, tandis que N'guigmi, Chétimari et Diffa ont été les plus touchées au trimestre précédent. Ces données mettent en évidence la détérioration continue de la situation sécuritaire et de protection à Diffa et Chétimari. Il convient de noter qu'au total, 310 personnes ont été victimes d'incidents de protection, dont 250 hommes, 68 femmes, 16 filles et 26 garçons, contre 360 victimes au premier trimestre. Cette situation entraîne des répercussions sur les perceptions des communautés. Selon les données P21, 92 % des personnes interrogées sur la période affirment se sentir en insécurité dans la région.

Par ailleurs, les communautés soutiennent que la dégradation de l'environnement de protection peut également être observée à travers les déplacements de populations. Au deuxième trimestre, un total de 1 254 ménages, soit 7 566 personnes ont été contraints au déplacement interne de force dans la région. En plus des mouvements primaires de personnes déplacées internes (PDI), la région de Diffa connaît également des mouvements secondaires de PDI de la commune de Chétimari vers la ville de Diffa en raison du manque d'assistance. Aussi, tout au long du trimestre, la commune de N'guigmi a continué à accueillir des demandeurs d'asile en provenance du Tchad qui fuient les violences et les persécutions résultant des activités des GANE dans leur pays d'origine.

Maradi

Au deuxième trimestre, 78 % des répondants affirment ne pas se sentir en sécurité contre 15 % au premier trimestre 2024. Cette détérioration de la situation sécuritaire et de protection se confirme au niveau des données du monitoring de protection. En effet, il est rapporté 113 incidents de protection, en légère baisse par rapport au premier trimestre qui comptait un total de 120 incidents. La majorité de ces incidents ont été causés par les actions des GANE actifs à la frontière avec le Nigeria et ont fait au total 162 victimes, dont 109 hommes, 37 femmes, 6 filles et 10 garçons. L'impact de ces incidents varie selon les municipalités, Gabi étant la plus touchée suivie de Chadakori ensuite Guidan Roumdji et enfin Safo. Les trois principaux risques de protection identifiés qui ressortent de l'analyse des données sont l'extorsion de biens, les agressions physiques et les enlèvements de personnes. Durant cette période, les GANE ont extorqué un total de 764 têtes de bétail. La région de Maradi est en proie à un problème important d'enlèvements des personnes malgré une baisse relative des victimes. 32 personnes en ont été victimes dont 11 hommes, 11 Femmes, 2 Filles et 8 garçons pendant la période sous revue contre 39 personnes au premier trimestre. Tragiquement, de nombreuses vies sont perdues lors des incursions et des enlèvements perpétrés par les GANE. Ces situations pénibles obligent souvent les communautés à payer des sommes exorbitantes pour obtenir la libération de leurs proches. Ainsi, le 19 avril 2024, après avoir subi 42 jours de captivité, une victime d'un enlèvement du village de Dan Koulou, commune de Guidan Roumdji, a finalement été libérée contre paiement d'une rançon s'élevant à 2 000 000 de francs CFA.

Selon le MAH/GC, il y'a eu une augmentation notable des déplacement internes au trimestre 2 avec 18 697 PDI contre 17 469 au T1 soit une augmentation de 7%. L'une des principales préoccupations dans la région de Maradi concerne les limitations imposées aux humanitaires à l'accès à la zone frontalière avec le Nigeria. Malheureusement, cet accès restreint empêche les travailleurs humanitaires de fournir l'assistance indispensable aux communautés.



Tahoua

Pendant la période sous revue, il est rapporté un total de 262 incidents de protection, soit un peu plus que les 253 incidents signalés au premier trimestre. Ces incidents ont fait 600 victimes, dont 519 hommes, 71 femmes, 2 garçons et 8 filles. Il s'agit d'une diminution par rapport aux 983 victimes de la période précédente. Les types d'incidents observés dans les deux trimestres étaient l'extorsion de biens, les agressions physiques/coûts et blessures, et le vol/pillage, montrant une tendance similaire. Le montant d'argent saisi de force au deuxième trimestre s'élevait à 6 050 000 FCFA. En outre, 1 795 têtes de bétail ont été extorquées au deuxième trimestre, contre 1 500 au premier trimestre. Les communes les plus touchées par ces incidents ont été Tillia, Taknamatt et Bazaga, qui sont restées constantes tout au long des deux trimestres. Par-delà, 78 % des répondants ménages disent n'est pas se sentir en sécurité.

Selon le MAH/GC, il y a eu une augmentation du nombre de personnes déplacées internes (PDI) dans la région. Au premier trimestre, il y a eu 76 161 personnes déplacées, contre 81 142 au deuxième trimestre, soit une augmentation de 6 %. Si cette tendance se poursuit, on s'attend à ce que le nombre de personnes déplacées augmente d'au moins 18 % d'ici la fin de l'année. La dégradation des conditions de sécurité dans la zone entraîne une augmentation des incidents nécessitant une protection et une augmentation des déplacements internes de population. Ces facteurs entraînent des conséquences importantes sur l'environnement global de protection, notamment en termes d'immense coût humain et de limitations de mouvement imposées par les mesures administratives et l'insécurité. OCHA considère, les communes de Tillia, Taknamatt et Teberan comme étant d'une sévérité élevée d'accès. De plus, les activités du GANE entravent l'accès des personnes déplacées et des communautés d'accueil aux services sociaux essentiels ainsi que l'organisation des marchés hebdomadaires, qui servent de plate-forme cruciale pour le commerce du bétail et l'acquisition de céréales. Aussi, il est important de reconnaître que la collecte continue de dîme et l'extorsion du bétail aggravent encore les difficultés économiques auxquelles sont confrontés les ménages.



Tillabéri

La dégradation de l'environnement de protection dans la région de Tillabéri affecte considérablement les communautés. 61% des répondants ménages soutiennent qu'ils ne sentent pas en sécurité. Ces sentiments corroborent les données rapportées par le monitoring de protection. Au deuxième trimestre, il y a eu 205 incidents, soit une augmentation de 26% par rapport aux 151 incidents du trimestre précédent. Il est dénombré 470 victimes, dont 387 hommes, 41 femmes, 26 garçons et 16 filles en T2, contre 404 au premier trimestre. Les communes les plus touchées par cette situation sont respectivement Tamou, Dargol et Téra. Il convient de mentionner qu'au cours de cette période, un total de 7 110 000 FCFA ont été collectés au titre de taxe illicite par les GANE auprès des populations civiles de la région, contre 3 841 000 FCFA au premier trimestre. Les départements de Filingue et d'Abala sont les espaces témoins de ce modus operandi des GANE. De plus, les GANE ont extorqué 1962 petits et grands ruminants au cours du trimestre sous revue, soit une augmentation par rapport aux 1785 du premier trimestre. Les mouvements forcés de populations indiquent en outre la détérioration de l'environnement de protection. Au deuxième trimestre, un total de 1 755 ménages, composés de 10 403 individus (1 228 hommes, 1 729 femmes, 2 688 garçons et 2 380 filles), ont été déplacés à l'intérieur de la région. Il s'agit d'une augmentation significative par rapport au premier trimestre, où 1 053 ménages, soit 5 178 personnes avaient été touchés. Les communes les plus touchées au cours du deuxième trimestre ont été Kourfeye centre, Tondikiwindi et Makalondi, alors qu'au premier trimestre, ce sont Abala, Kourfeye centre et Makalondi.

En matière de violations des droits de l'homme, on observe des atteintes aux droits à la vie et à l'intégrité physique, ainsi que des violations des droits de propriété et des violences basées sur le genre pendant le trimestre 2. A l'inverse, au premier trimestre, il est documenté des violations des droits de propriété, du droit à la vie et à l'intégrité physique, ainsi que des restrictions à la liberté de mouvement.

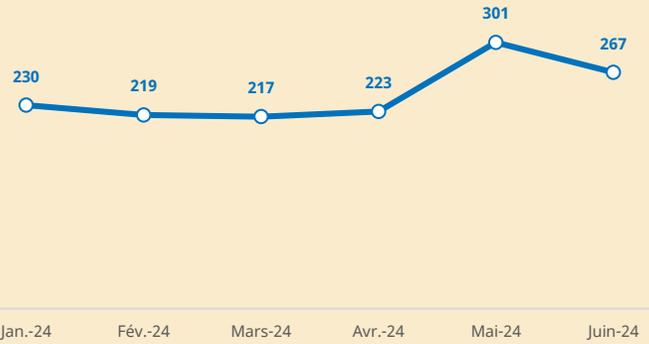
I. PROTECTION GENERALE

La période considérée a été caractérisée par une détérioration de la situation sécuritaire. Au total, 791 incidents de protection ont été documentés, touchant 1 590 personnes au cours du deuxième trimestre, contre 666 incidents au trimestre précédent. Les communes les plus touchées par ces incidents sont Tillia, N'guigmi et Taknamatt. L'analyse des incidents par typologie révèle qu'il y a eu 272 cas d'extorsions, 172 cas d'agressions et de blessures et 90 incidents d'homicide. En termes de répartition par sexe, environ 78 % des victimes sont des hommes, tandis que 22 % sont des femmes.

Typologie des incidents de protection du 2e trimestre 2024



Evolution mensuelle du nombre d'Incidents de protection



Au niveau communautaire, on constate une détérioration notable de l'environnement de protection. Selon les données P21 collectées au cours de la période, 78 % des personnes interrogées expriment un sentiment d'insécurité dans les régions de Maradi, Tillabéri, Diffa et Tahoua. Ce sentiment d'insécurité provient des actions des groupes armés non étatiques, qui représentent 43% des préoccupations des personnes interrogées. Ces inquiétudes sont justifiées par les assassinats ciblés de dirigeants communautaires, les attaques contre les positions des FDS et les mesures coercitives employées par les GANE pour déplacer les communautés. Par exemple, dans la région de Tillabéri, après qu'un groupe de membres du GANE a infiltré le village de Goyo dans le département d'Ayorou, entraînant le meurtre tragique de 11 individus, un total de 374 ménages, soit 2 380 personnes, ont cherché refuge dans Ayorou ville le 28 mai 2024. L'évaluation du sentiment d'insécurité au sein de la population civile fait ressortir les données sur la criminalité et le banditisme (19 %), les vols aggravés (11 %) et les opérations militaires (9 %). Il convient de noter que ce sentiment d'insécurité mine la résilience des communautés, les obligeant à limiter leurs déplacements afin de protéger leur vie ainsi que l'adoption de mécanismes de survie. Or au sahel, la mobilité est essentielle au mode de vie et à la survie des nomades. L'assistance juridique et judiciaire, l'accès à la documentation civile, le soutien psycho social et la sécurité sont les besoins prioritaires identifiés au niveau des communautés.

II. LOGEMENTS, TERRES ET BIENS

La dégradation de la situation sécuritaire dans les régions de Maradi, Diffa, Tillabéri et Tahoua, dans les pays limitrophes (Mali, Nigeria, Burkina Faso, Tchad), les mouvements de populations qui en résultent posent le problème de l'accès aux espaces cultivables des ménages déplacés et des communautés hôtes. En effet, dans bien de cas, les ménages déplacés de force occupent des sites/spontanés, des champs et des lopins de terre à la périphérie des villages qui sont utilisés par les femmes pour la culture de l'arachide, gombo, sésame.....l'occupation de ces espaces par les déplacés de force prive ces dernières d'espaces exploitables. Aussi, l'abandon des champs par les PDI et les réfugiés dans leurs localités d'origine exacerbe la demande en terres cultivables dans les localités d'accueil. Or dans ces localités d'accueil en raison de l'insécurité, les populations ont adopté comme mesures de mitigation à l'insécurité, l'exploitation des champs autour des villages, les zones sillonnées par les patrouilles ou celles moins risquée afin d'éviter les EEI, les enlèvements, les agressions physiques et les assassinats. Cette situation entraîne des répercussions sur la production agricole, déjà affaiblie par les changements climatiques et les prélèvements illicites de taxes par les GANE. Il faut aussi noter dans le contexte de la flambée des denrées alimentaires que les paysans sont contraints de vendre leurs capitaux de production ou de contracter des dettes sur les prochaines récoltes.

Bien difficile à récupérer après le retour



Outre ces menaces, les données du P21 soulignent que dans 84% des cas, les PDI de retour retrouvent leurs logements détruits et, dans une proportion de 9%, occupés par d'autres personnes. Les besoins prioritaires à ce niveau sont l'assistance pour la réhabilitation, la construction...

Parallèlement à ces dangers, les données de P21 soulignent que 84 % des déplacés internes de retour découvrent leurs maisons en ruines, et 9 % sont déjà occupées par d'autres.

Les changements climatiques ont des effets néfastes sur les communautés à travers les inondations. Selon le ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes (MAH/GC), les inondations ont affecté 18 098 personnes (2501 ménages) au 15 juillet 2024. Le bilan fait état de 53 pertes en vies humaines, 1636 maisons et 29 salles de classes effondrées, ainsi que 10 930 têtes de bétail tuées. Cette situation complique davantage l'accès des déplacés de force aux logements, terres et propriétés. Les besoins prioritaires dans cette situation incluent les services de protection, abris, soutien à la reconstruction, à la construction et à d'autres formes d'assistance.

IV. PROTECTION DE L'ENFANT

Les enfants continuent d'être victimes d'enlèvements. Pour preuve, dans la commune de Gabi (Maradi), le 22 mai 2024, trois jeunes bergers ont été enlevés alors qu'ils s'occupaient du troupeau familial dans la brousse. Plutôt que de saisir les animaux.

Dans les régions de Tillabéri et de Diffa, à mesure que les déplacements de population se produisent, un problème notable et persistant se pose : un nombre considérable d'enfants sont privés d'éducation, les exposant ainsi à divers risques tels que la mendicité, le travail des enfants et le recrutement potentiel dans les GANE. . .

Dans la région de Diffa, les enfants sont confrontés à un danger supplémentaire posé par la prévalence croissante de la consommation de drogues en leur sein dans les sites de déplacement. Par ailleurs, dans la même région, selon le monitoring de protection, les parents sont contraints de prendre la difficile décision de se séparer de leurs filles afin de les protéger d'éventuels enlèvements par des membres du GANE.

En outre, les difficultés économiques auxquelles sont confrontées les familles conduisent parfois les parents à marier leurs enfants, considérant cela comme un moyen de « protection » pour subvenir entre autres, aux besoins du foyer. Les données de perception révèlent que, parmi les personnes interrogées, 24 % comptent sur les membres de la famille comme principal soutien pour les enfants victimes, tandis que 20 % se tournent vers les dirigeants communautaires et 12 % sollicitent l'aide des autorités locales et des organisations humanitaires et de développement.

Compte tenu de ces statistiques, il est impératif de donner la priorité à l'autonomisation des communautés affectées et marginalisées, en favorisant leur participation active, tout en investissant dans le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles, comme le recommande l'approche de localisation de l'aide. Il est urgent de mettre en place des actions concrètes visant à favoriser l'accès et le maintien des enfants à l'école. Par-delà, au registre des priorités figure des dispositifs de protection, tels que des espaces sûrs pour les femmes et les enfants.

Problèmes constatés sur les maisons après le retour



Principaux soutien disponibles pour les enfants



VI. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG)

Alors que la crise humanitaire et sécuritaire continue de s'étendre, la sécurité des femmes et des filles est de plus en plus compromise. Un examen des données collectées au cours de la période spécifiée indique que 44 % des participants perçoivent certains endroits comme étant à risque. Cette proportion reflète l'état mental des individus et témoigne de la détérioration de l'environnement, qui met en évidence des événements angoissants tels que des assassinats ciblés, des enlèvements (en particulier de femmes et de filles), des agressions sexuelles contre les femmes. Les personnes interrogées identifient les zones reculées comme étant peu sûres pour les femmes et les filles. Par ailleurs, les personnes interrogées reconnaissent que quitter le village pour aller chercher de l'eau et du bois de chauffage, indispensables aux activités ménagères, expose également les femmes et les enfants à des dangers. De plus, les femmes et les filles jouent un rôle essentiel dans le maintien des travaux champêtres. Elles contribuent aux semences, préparent et livrent les repas aux champs, ramassent du bois de chauffage pour cuisiner. Malheureusement, les femmes sont confrontées à de graves risques d'agressions sexuelles, d'agressions physiques, d'enlèvements et même de meurtres lorsqu'elles accomplissent des tâches ménagères. L'ampleur de la violence basée sur le genre (VBG) varie selon les régions. Au cours de la période sous revue, la région de Tillabéri s'est distinguée par un nombre important de cas de viols perpétrés par les GANE entre les départements de Téra et Bankilaré. Plus précisément, treize femmes ont été victimes de viols, commis par des membres de GANE actifs dans les départements de Bankilaré (4), Kourfeye Centre (2) et Téra (7). Les survivantes de viol à Bankilaré ont reçu des soins au niveau du centre de santé intégré (CSI), tandis que celles de Téra ont été prises en charge par les responsables du service départemental de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant.

Principaux d'endroits d'insécurité pour les femmes et les filles



Dans les régions humanitaires de Maradi, Diffa et Tahoua, la prévalence des mariages précoces constitue une caractéristique distincte. A Diffa et à Maradi la question des enlèvements des femmes/filles est prégnante. À Maradi, les enlèvements donnent souvent lieu à des demandes de rançon. De même, Diffa connaît une tendance similaire où les GANE, notant que la population locale est plus encline à payer promptement des rançons lorsque des femmes sont ciblées.

De plus, il n'est pas rare que des jeunes ayant rejoint les GANE retournent dans leurs communautés et enlèvent des jeunes filles dans le but de les marier de force. Les femmes qui ont été kidnappées, notamment dans la région de Maradi, puis relâchées, sont souvent confrontées à la dure réalité de la stigmatisation.

VII. PRESENCE DES EEI, UNE AUTRE DIMENSION DE LA CRISE HUMANITAIRE AU

La crise dans les régions de Tillabéri et de Diffa continue d'affecter profondément les populations locales, car la présence d'engins explosifs improvisés (EEI) perpétue la peur et le choc. A Tillabéri, il y a eu 6 incidents impliquant des EEI au deuxième trimestre, faisant 18 victimes, tous des hommes près de la frontière avec le Burkina Faso selon le monitoring de protection. L'international NGO Safety Organisation (INSO) rapporte 13 incidents et 23 victimes sur la même période. Les départements de Say, Torodi et Gothèye ont également connu le même mode opératoire de la part des GANE, avec 7 incidents et 13 victimes (12 hommes et une femme) au premier trimestre. Le 20 mai 2024, vers 17 heures, un homme a tragiquement perdu la vie à la suite d'un contact avec un engin piégé dans le village de Karaba, situé à environ 4 km de la commune d'Ouro Guéladjo.

Dans la région de Diffa, le monitoring de protection dénombre un total de 7 personnes victimes des incidents EEI. Toutes ces victimes étaient des personnes déplacées internes hommes, âgés de 18 à 59 ans. Au cours du premier trimestre, il n'y a eu que 2 cas d'exposition aux EEI/mines, qui ont touché un total de 2 personnes déplacées : un homme et une fille. Les communes de Bosso et Chétimari ont été spécifiquement ciblées par les EEI. Le 20 avril 2024, un groupe de quatre individus a été victime d'EEI à environ 3 kilomètres de Baroua.

La présence d'EEI constitue un obstacle important à l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations touchées. Cette limitation de l'accès humanitaire, combinée aux défis posés par la saison des pluies et les routes impraticables, complique davantage l'acheminement de l'aide. L'existence d'EEI constitue une menace importante pour les populations lors des travaux champêtres, des rassemblements /communautaires et a un impact sur le bien-être psychologique des populations touchées.

Objectifs :

Financé par le FCDO (Foreign, Commonwealth & Development Office), et co-piloté par le HCR et le DRC au niveau régional et dans les pays (Niger, Mali, Burkina Faso et Tchad), le projet de monitoring régional de protection (P21) représente un outil inter-agences complémentaire aux autres mécanismes de collecte de données de protection dans les régions du Niger affectées par la crise sécuritaire et humanitaire (**collecte d'incidents, référencement, sensibilisation**). Ce système complémentaire permet de produire des analyses de protection basées sur des données de perception collectées dans quatre régions du Niger (Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri). Ces analyses visent à améliorer la compréhension de l'environnement de protection au Niger et à :

- **Soutenir les acteurs de la protection dans la mise en œuvre de programmations fondées sur des données probantes ;**
- **Contribuer à une meilleure coordination opérationnelle et transfrontalière ;**
- **Appuyer les efforts de mobilisation de ressources ;**
- **Promouvoir un plaidoyer commun pour une prise de conscience accrue au niveau régional et global concernant la crise des déplacements forcés.**

Méthodologie :

Deux outils de collecte ont été développés et déployés pour recueillir des données de perception : un questionnaire destiné aux **ménages** et un autre pour les **informateurs clés**. Au total, **67 moniteurs** sont déployés dans les zones affectées par la crise sécuritaire et humanitaire au Niger, réparties dans les quatre régions de Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri, avec pour mission la collecte continue d'informations sur le terrain. Chaque cycle mensuel de collecte est clôturé le 5 du mois suivant.

L'échantillonnage est réalisé en deux niveaux. Le premier niveau consiste à sélectionner aléatoirement 10 % des localités accessibles ou partiellement accessibles des communes surveillées chaque mois. Toutefois, afin de simplifier cette tâche récurrente, la sélection est réalisée sur une base trimestrielle. Au second niveau, le moniteur sélectionne :

- Quatre ménages dans chaque village via une procédure de marche aléatoire à partir d'un point de départ fixe, tel qu'une mairie, une école, un centre de santé, un arbre à palabre, le palais d'un chef etc. Afin de maintenir un équilibre de genre, les ménages choisis comprennent deux chefs de ménage masculins et deux épouses de chefs de ménage.
- Deux informateurs clés, un homme et une femme par localité.

Les questionnaires sont administrés en face à face dans les localités accessibles et par téléphone dans celles plus difficiles d'accès, en veillant à ne pas compromettre la sécurité des moniteurs et des personnes interrogées. Les partenaires responsables de la collecte de données sont le CIAUD et le DRC.

